



2025

Le Budget Primitif

Document examiné par :
La Commission Administration Générale du 11 mars 2025
Le Comité syndical du 1er avril 2025

Éléments de définition

Le budget est un document financier prévisionnel délibéré par le Comité syndical qui constitue :

- un acte de gestion qui retrace l'état des prévisions des dépenses et des recettes pour l'année considérée ;
- un acte politique exprimant une volonté de mener des actions délibérées ;
- un acte juridique et plus précisément une autorisation.

Le budget autorise en effet le pouvoir exécutif du Pôle métropolitain du Grand Amiénois à dépenser jusqu'à concurrence des crédits votés et à percevoir les recettes inscrites. Il retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice.

Principes budgétaires

Le budget doit respecter un certain nombre de principes budgétaires.

1) Le principe de l'annualité.

Le budget est établi pour une année civile qui commence le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre mais ce principe est remis en cause par la disposition des AP/CP et de la période complémentaire d'un mois (rattachement à l'exercice précédent des dépenses de fonctionnement de janvier).

2) Le principe de l'antériorité.

Le budget doit être adopté avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il se rapporte. Cette date est rarement respectée ; aussi, le 31 mars a été fixé par le législateur comme date limite de vote du budget car elle permet de bénéficier des données fiscales et financières connues au premier trimestre.

3) Le principe de l'unité.

Le principe de l'unité implique que toutes les recettes et toutes les dépenses prévues par la collectivité doivent être retracées dans un document unique.

4) Le principe de l'universalité.

L'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses. Il comporte deux aspects : la non-affectation qui interdit qu'une recette particulière soit affectée à une dépense particulière ; la non-contraction qui oblige d'inscrire dans le budget toutes les dépenses et recettes, sans contraction entre elles. Il existe toutefois des dérogations à cette règle de non-affectation des recettes : en particulier, de nombreuses subventions sont affectées à une opération particulière.

5) Le principe de spécialité.

Le Président n'est autorisé à exécuter le budget que dans le cadre de ce principe de spécialité, selon lequel toutes les recettes et les dépenses inscrites au budget ne sont autorisées que pour un objet particulier, les dépenses et les recettes étant classées par chapitres et articles.

6) Le principe de l'équilibre.

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Cet équilibre doit être réel, sous trois conditions :

- les prévisions budgétaires doivent être complètes, sincères et réalistes ;
- l'équilibre doit non seulement apparaître pour l'ensemble du budget, mais également au niveau des deux sections ;
- l'annuité de la dette doit être couverte par des recettes propres.

Par ailleurs, l'article 72-2 de la Constitution prévoit que les ressources propres des collectivités locales doivent constituer une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

Budget Primitif 2025

BUDGET PRINCIPAL

Le Comité syndical, à l'occasion de son débat d'orientation budgétaire en séance du 31 janvier 2025, a procédé à l'examen des dépenses et recettes prévisionnelles toutes sections confondues lesquelles constituent le budget primitif du budget principal.

Depuis 2024, 3 nouveautés sont intégrées dans le budget :

- La mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57, comme délibéré en Comité syndical du 5 décembre 2023.
- L'imputation par nature est complétée par une codification fonctionnelle qui permet de répartir les crédits ouverts au budget de la collectivité par secteur de compétence ou d'action. Le vote du Comité syndical ne porte que sur la présentation par nature du budget, la nomenclature par fonction ne joue qu'un rôle d'information.
- Un Programme d'Actions Pluriannuels pour permettre une vision sur les actions à mener par le Pôle métropolitain. Ce programme, à titre informatif pour les EPCI, permet d'avoir une meilleure lisibilité sur les actions envisagées ou engagées.

1/ La section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est le plus important du budget. Il permet au Pôle métropolitain d'intervenir dans ses missions de service public en partenariat avec le secteur privé.

Les principales dépenses de fonctionnement au chapitre 011 méritent des explications à savoir :

- Article 614 : Les charges locatives et de copropriété correspondent au remboursement des frais mutualisés relatifs aux locaux, fournitures et matériels partagés avec l'ADUGA.
- Article 617 : Les études représentent environ 44% des dépenses de ce chapitre avec la réalisation des actions suivantes : la mutualisation des OT, TENMOD, l'étude relatives au projet de réemploi des matériaux de constructions et filières biosourcées, le schéma directeur de l'énergie, la concrétisation de l'étude méthaniseur par l'Aduga notamment.
- Article 6228 : Les inscriptions sont concentrées sur les besoins en fonctionnement courant du Pôle auprès d' Amiens Métropole pour l'assistance apportée en matière de RH, de juridique, de marché public mais aussi d'autres prestataires pour la sécurité des données liées à l'informatique....
- Article 6281 : Nous retrouvons les cotisations aux associations dont les adhésions sont à renouveler.

Chapitre 012 - Personnel

Ce chapitre concerne les dépenses de personnel charges patronales comprises, excepté pour 1 agent détaché (cotisation CNRACL). Sont inclus les agents inclus dans le tableau des effectifs du PMGA, les agents mis à disposition par Amiens métropole et le personnel ADS.

Il reprend la maîtrise des dépenses évoquées au DOB.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante reprise au chapitre 65 reprennent les dépenses habituelles liées aux indemnités des élus, la subvention à l'ADUGA et le concours Ecoloustic, Club climat, licences informatiques (diverses plateformes : PCAET, CDDC, cadastre solaire).

Chapitre 042 - Amortissements

Ce chapitre prend en compte les amortissements des biens et matériels du Pôle Métropolitain. Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre grâce à une recette d'investissement du même montant.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Le chapitre permet d'alimenter en section investissement la poursuite des prestations liées à la révision du SCOT.



Codification fonctionnelle



Section de fonctionnement

Dépenses récapitulatives par chapitre

011 Charges à caractère général	659 906 €
012 Personnel	1 110 050 €
65 Autres charges de gestion courante	682 680 €
042 Dotation aux amortissements	60 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	112 500,00 €
TOTAL	2 625 136 €

Dépenses de fonctionnement 2025
Détail par chapitre

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article	Fonction	Libellé	Montant
60612.1	020	Electricité (véhicules)	800 €
60622	020	Carburants	1 300 €
60623	020	Alimentation	500 €
60631	020	Fournitures d'entretien	50 €
60632	020	Fournitures de petit équipement	100 €
6064	020-70	Fournitures administratives	4 500 €
6068	020	Autres matières et fournitures	50 €
611	020-633-80	Prestation de service	15 900 €
6132	020	Locations immobilières	5 000 €
61351	020	Locations mobilières-matériel roulant	9 000 €
614	020	Charges locatives et de copropriétés	95 000 €
61551	020	Entretien et réparation matériel roulant	1 000 €
6156	020	Maintenance	2 000 €
6161	020	Assurance multirisques (bâtim+ RC+véhicules)	10 000 €
617	80-633-032-70	Etudes et recherches	293 560 €
6182	020	Documentation générale et technique	500 €
6184	020	Versements à org. de formation	3 000 €
6185	633-032-70-50-80	Frais de colloques et séminaires	29 930 €
6188	020	Autres frais divers	1 500 €
62261	020	Frais médicaux et paramédicaux	600 €
6228	020-70	Autres services extérieurs (divers)	47 560 €
6231	020	Annonces et insertions	2 000 €
6234	020	Réceptions	5 000 €
6236	50-60-020-80-633	Catalogues et imprimés	24 650 €
6238	60-70-80-633	Divers – Communications	37 800 €
6251	020	Voyages, déplacements et missions	2 000 €
6262	020	Frais de télécommunications	1 500 €
6281	70-50-032	Concours divers, cotisations/adhésions	14 710 €
6288	020	Autres services extérieurs	100 €
673	020	Annulation titre GUP	50 296 €
Total chap.011			659 906 €

Détail Article 611 - Prestation de service

Fonction 633	Bilan tourisme	3 900 €
Fonction 020	Prévision COM PMGA	5 000 €
Fonction 80	Avélo 3	7 000 €
Total Art. 611		15 900 €

Détail Article 617 - Etudes et recherches

Fonction 633	Etude mutualisation des 8 OT	40 800 €
Fonction 032	Etude CDDC	4 000 €
Fonction 80	TENMOD	60 360 €
Fonction 70	Etude métha (Aduga)	25 000 €
Fonction 70	Etude projet réemploi matériaux construction/Filière biosourcé (E2PM)	113 400 €
Fonction 70	Schéma directeur énergie	50 000 €
Total Art. 617		293 560 €

Détail Article 6185 - Frais de colloques et séminaires

Fonction 633	Tourisme (divers)	1 000 €
Fonction 032	CDDC	10 000 €
Fonction 70	Assises PCAET	10 500 €
Fonction 50	Fédé des Scot	1 500 €
Fonction 50	Provision séminaire élus	5 000 €
Fonction 80	Avélo 3	1 930 €
Total Art. 6185		29 930 €

Détail Article 6228 - Autres services extérieurs (divers)

Fonction 020	Convention assistance AM	39 500 €
Fonction 020	Somme Numérique	1 500 €
Fonction 020	Antivirus/Freshmale/Total	560 €
Fonction 020	Konica	1 200 €
Fonction 70	Interreg	3 300 €
Fonction 633	Somme Tourisme (données touristiques)	1 500 €
Total Art. 6228		47 560 €

Détail Article 6236 - Catalogues et imprimés

Fonction 50	Livret restitution Scot	5 000 €
Fonction 80	Avélo 3	500 €
Fonction 633	Document commun tourisme	19 100 €
Fonction 020	Divers	50 €
Total Art. 6236		24 650 €

Détail Article 6238 - Divers communications

Fonction 80	EMC ²	14 000 €
Fonction 70	COT plan de com	8 000 €
Fonction 60	Développement éco-Emploi insertion	5 000 €
Fonction 633	Tourisme	2 000 €
Fonction 80	AVELO 3	7 600 €
Fonction 70	Interreg	1 200 €
Total Art. 6238		37 800 €

Détail Article 6281 - Concours divers - Adhésions

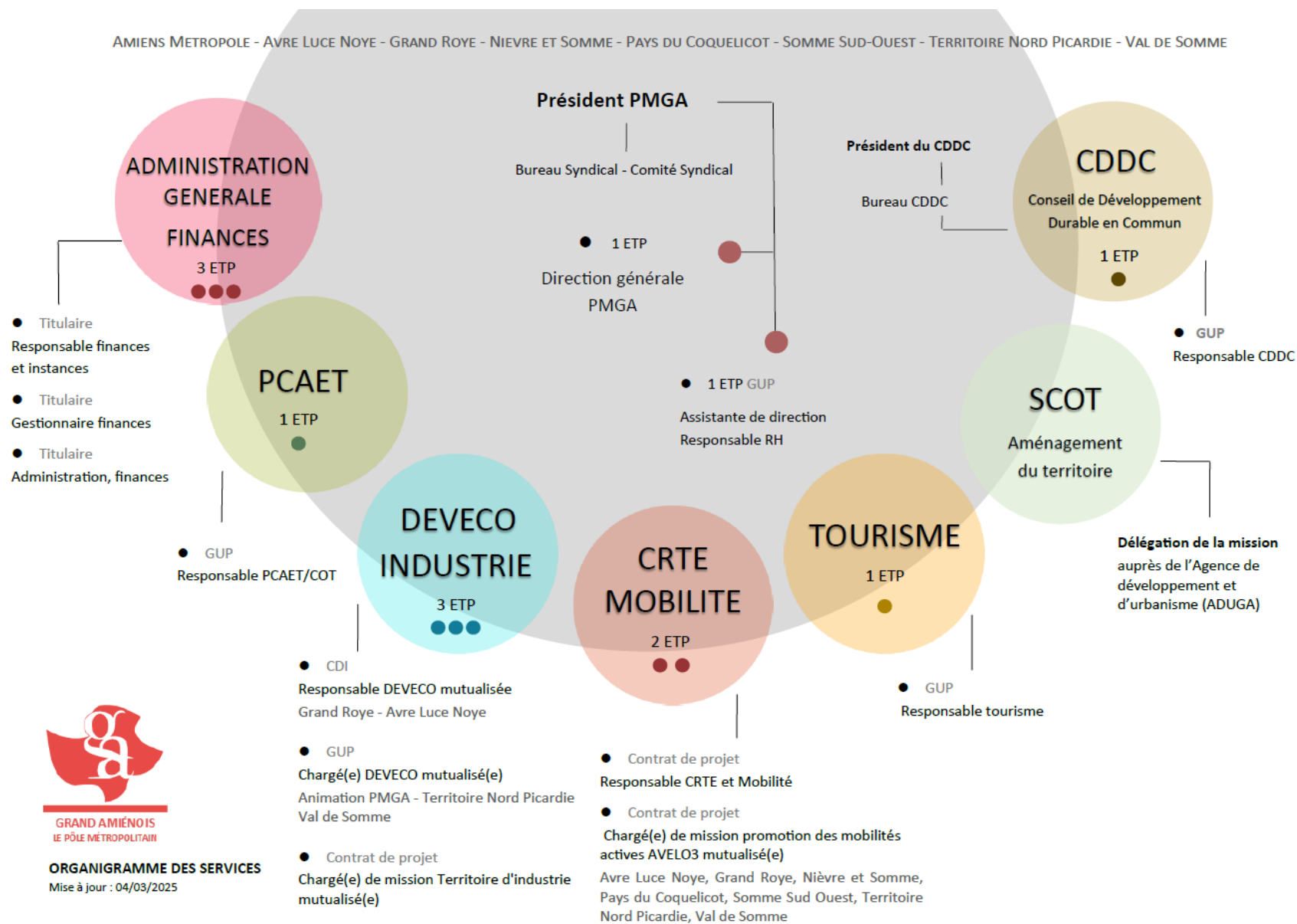
Fonction 70	Pôle énergie (PCAET)	2 500 €
Fonction 50	Fédération des SCoTs	3 710 €
Fonction 70	CD2E (PCAET)	5 000 €
Fonction 70	CAUE (PCAET)	100 €
Fonction 70	CEREMA (PCAET)	2 000 €
Fonction 032	Conseils Nationaux des Conseils de Développements	1 400 €
Total Art.6281		14 710 €

Chapitre 012 - Charges de personnel

Article	Fonction	Libellé	Montant
6218	020	Autre personnel extérieur (GUP)	172 450 €
6218	510	Autre personnel extérieur (ADS)	448 000 €
64111	020	Rémunération principale personnel titulaire	277 000 €
64131	020	Rémunération principale personnel non titulaire	195 500 €
6453	020	Cotisations caisses de retraite (2 agents détachés)	12 000 €
6456	020	Cotisation sécurité sociale supplément familial	1 000 €
6474	020	Versements aux autres œuvres sociales (CNAS)	3 100 €
6475	020	Médecine du travail	500 €
6478	020	Autres charges (restauration Fauga)	500 €
		Total chap.012	1 110 050 €

Tableau des effectifs 2025

Catégorie	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Emploi non-permanent à temps complet	Emploi non-permanent à temps non-complet	Total postes à l'effectif	Agent titulaire en poste	Agent contractuel en poste	Total agents en poste	Mission du poste	Pourvu
Emploi fonctionnel										
A+	1				1	1		1	Directrice générale	pourvu
Filière administrative										
A	2	0	3	0	5	1	2	3		
A	1				1	1		1	Administration et Finances	pourvu
A	1				1		1	1	Responsable DEVECO mutualisé CcALN et CoGR	pourvu
A			1		1		1	1	Responsable CRTE et Mobilité	pourvu
A			1		1			0	Chargé(e) de mission Territoire d'Industrie	vacant
A			1		1			0	Chargé(e) de mission promotion des mobilités actives	vacant
B	1	0	0	0	1	1	0	1		
B	1				1	1		1	Responsable Finances et Instance	pourvu
C	1	0	0	0	1	1	0	1		
C	1				1	1		1	Opérateur financier /Titulaire	pourvu



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article	Fonction	Libellé	Montant
65311	020	Indemnités élus	102 000 €
65313	020	Cotisation retraite des élus	5 200 €
65314	020	URSSAF élus	34 000 €
657358	70	Subvention Écoloustics + Club climat	3 000 €
65748	50	Subvention de fonctionnement Aduga	415 000 €
65818	020-032-60-70	Droit d'utilisation informatique autres	123 480 €
Total chap.65			682 680 €

Détail Article 65818 - Droit d'utilisation informatique autre

Fonction 70	Logiciel Futureproofed PMGA	68 000 €
Fonction 020	Sécurité informatique	15 000 €
Fonction 70	Cadastre solaire	16 980 €
Fonction 70	Outil évaluation stockage carbone Interreg	20 000 €
Fonction 032	Plateforme collaborative CDDC	3 500 €
Total Art. 65818		123 480 €

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre les sections

Article	Libellé	Montant
6811	Dotation aux amortissements	60 000 €
Total chap.042		60 000 €

Chapitre 023 - Virement section investissement

Article	Libellé	Montant
023	Virement section d'investissement	112 500 €
Total chap.023		112 500 €

Total des dépenses de fonctionnement		2 625 136 €
---	--	--------------------

2/ la section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les participations des territoires sont calculées au plus juste pour financer les charges structurantes et de compétences du Pôle.

L'excédent de l'exercice 2024 fait diminuer la contribution d'autant.

Section de fonctionnement

Recettes récapitulatives par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	300 311 €
74 Dotation et participation	2 279 946 €
77 Produits spécifiques	44 879 €
TOTAL	2 625 136 €

Recettes de fonctionnement 2025

Détail par chapitre

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté

Article	Libellé	Montant
002	Excédent de fonctionnement reporté	300 311 €
	Total chap.002	300 311 €

Chapitre 74 - Dotations et participations

Article	Libellé	Montant
74681	Dotation Générale de Décentralisation	40 000 €
74718	Participations Etat	60 000 €
7472	Participations Région	29 450 €
74751	Participations des GPF de rattachement	1 763 858 €
74758	Participations autres groupements	115 733 €
74778	Europe Interreg	36 700 €
747888	Soutien ADEME	190 330 €
74888	Participations EPCI	43 875€
	Total chap.74	2 279 946 €

Détail Article 74681 - Dotation Générale Décentralisée

Fonction 50	SCOT	40 000 €
	Total Art. 74681	40 000 €

Détail Article 74718 - Participations Etat

Fonction 60	FNADT soutien TI solde	20 000 €
	FNADT soutien TI nouveau contrat	40 000 €
	Total Art. 74718	60 000 €

Détail Article 7472 - Participations Région

Fonction 633	Etude mutualisation OT	17 000 €
Fonction 70	Cadastre solaire	12 450 €
	Total Art. 7472	29 450 €

Détail Article 74751 - Participations des GPF de rattachement

Fonction 80	Contribution Projet AVELO 3 (Axe 3)	15 316 €
Fonction 70	Contribution logiciel PCAET	29 030 €
Fonction 70	Schéma directeur de l'énergie	16 668 €
Fonction 510	Remboursement ADS	448 000 €
Fonction 020	Contribution statutaire	1 254 844 €
Total Art. 74751		1 763 858 €

Détail Article 74758 - Autres attributions et participations

Fonction 80	Contribution AVELO 3 (Axe 4)	7 833 €
Fonction 60	Poste mutualisé Dév.Eco CCALN/GR	74 400 €
Fonction 60	Poste mutualisé Dév.Eco CCVS/CCTNP	23 500 €
Fonction 60	Poste mutualisé TI CAM/PC	10 000 €
Total Art. 74758		115 733 €

Détail Article 74778 - Fonds Européens

Fonction 70	Interreg	36 700 €
Total Art. 74778		36 700 €

Détail Article 747888 - Participations autres organismes (Ademe)

Fonction 80	TENMOD	100 000 €
Fonction 70	COT Phase 2	55 000 €
Fonction 80	AVELO 3	2 000 €
Fonction 70	Schéma directeur de l'énergie	33 330 €
Total Art. 747888		190 330 €

Détail Article 74888 - Autres attributions et participations

Fonction 020	Contribution GUP	43 875 €
Total Art. 74888		43 875 €

Chapitre 77 - Produits spécifiques

Article	Libellé	Montant
773	Produits exceptionnels opération gestion	44 879 €
Total chap.77		44 879 €

Total des recettes de fonctionnement	2 625 136 €
---	--------------------

ÉVOLUTIONS DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025
011	Charges à caractère général	925 005,00 €	1 135 650,00 €	659 906,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 119 985,00 €	1 161 460,00 €	1 110 050,00 €
65	Autres charges de gestion courante	766 140,00 €	761 390,00 €	682 680,00 €
023	Virement à la section d'investissement	255 306,00 €	195 794,00 €	112 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 262,00 €	37 506,00 €	60 000,00 €
TOTAL		3 089 698,00 €	3 291 800,00 €	2 625 136,00 €

❖ Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025
013	Atténuations de charges			
74	Dotations et participations	2 868 495,00 €	2 729 733,00 €	2 279 946,00 €
77	Produits spécifiques	- €	558,00 €	44 879,00 €
13	Remboursement assurance	35 200,00 €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	186 003,00 €	561 509,00 €	300 311,00 €
TOTAL		3 089 698,00 €	3 291 800,00 €	2 625 136,00 €

Budget Primitif 2025

BUDGET PRINCIPAL

1/ La Section d'investissement - Dépenses

La section d'investissement porte exclusivement sur la prise en charge de la dépense concernant la révision du SCOT.

Section d'investissement

Dépenses récapitulatives par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	181 500 €
21 Immobilisations corporelles	11 000 €
001 Résultat investissement reporté	41 630 €
TOTAL	234 130 €

Dépenses d'investissement 2025

Détail par chapitre

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
202	501	Frais d'études SCOT	180 000 €
2033	020	Frais d'insertion	1 500 €
Total chap.20			181 500 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article	Fonction	Libellé	Montant
21838	020	Matériel informatique	5 000 €
21848	020	Matériel de bureau et mobiliers	5 000 €
2188	020	Autres immo corporelles	1 000 €
Total chap.21			11 000 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé

Article	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	41 630 €
Total chap.001		41 630 €

Total dépenses d'investissement	234 130 €
--	------------------

2/ la Section d'investissement - Recettes

Les recettes d'investissement sont de trois sortes :

- Le FCTVA (liés aux dépenses 2023-2024)
- Les amortissements inscrits en dépense en fonctionnement
- Le virement de la section de fonctionnement

Section d'investissement

Recettes récapitulatives par chapitre

10 Dotations, fonds divers et réserves	61 630 €
040 Amortissements	60 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	112 500 €
TOTAL	234 130 €

Recettes d'investissement 2025

Détail par chapitre

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Article	Libellé	Montant
10222	FCTVA	20 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	41 630 €
Total chap.10		61 630 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

Article	Libellé	Montant
	Amortissements :	
2802	<i>Liés à la réalisation des documents d'urbanisme</i>	41 215 €
28051	<i>Concession et droits similaires</i>	2 420 €
281828	<i>Matériel de transport</i>	7 365 €
281838	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	7 000 €
281848	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	500 €
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 000 €
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	500 €
Total chap.040		60 000 €

Chapitre 021 - Autofinancement

Article	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	112 500 €
Total chap.021		112 500 €
Total recettes d'investissement		234 130 €

ÉVOLUTIONS DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025
001	Solde d'exécution d'investissement reporté (opération d'ordre)	60 260,00 €	60 496,00 €	41 630,00 €
20	Immobilisations incorporelles	282 256,00 €	279 935,00 €	181 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 000,00 €	28 500,00 €	11 000,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		353 516,00 €	368 931,00 €	234 130,00 €

❖ Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024 + DM1	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et créances	74 948,00 €	135 496,00 €	61 630,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	135,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	255 306,00 €	195 794,00 €	112 500,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	23 262,00 €	37 506,00 €	60 000,00 €
TOTAL Recettes d'Investissement		353 516,00 €	368 931,00 €	234 130,00 €

Programme d'Actions Pluriannuels 2024 - 2028

PPI pour BP 2025

Projets	Coût prévisionnel		Réalisation 2022		Réalisation 2023		Réalisation 2024		BP 2025		BP 2026		BP 2027		BP 2028	
	Dépenses	Recettes*	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	subv/fctva	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Etude EMC ²	652 640,00 €	103 040,00 €			167 352,00 €	- €	490 532,19 €	103 040,00 €	14 000,00 €	- €						
Mutualisation OT	71 310,00 €	29 712,00 €					30 510,00 €	12 712,50 €	40 800,00 €	17 000,00 €						
TENMOD	231 735,00 €	96 556,25 €					167 442,00 €		60 357,00 €	100 000,00 €						
E2PM (Filière matériaux biosourcés réemploi)	113 400,00 €	80 000,00 €			- €	- €			113 400,00 €	- €		80 000,00 €				
INTERREG : Δ	305 710,00 €	122 284,00 €														
Outil évaluation stockage carbone	80 000,00 €	48 000,00 €							20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €
Démonstrateur	59 000,00 €	35 400,00 €									23 000,00 €	13 800,00 €	36 000,00 €	21 600,00 €		
Schéma directeur énergie	110 000,00 €	63 333,00 €							50 000,00 €	33 333,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €				
Etude méthaniseur	25 000,00 €	- €			- €	- €			25 000,00 €	- €						
Avélo 3 Axe 3 : Δ	92 090,00 €	46 150,00 €							17 030,00 €	- €	38 780,00 €	18 210,00 €	36 280,00 €	27 940,00 €		
Etude co-voit	40 000,00 €	10 000,00 €									40 000,00 €	10 000,00 €				
Investissement haut niveau de service co-voiturage	100 000,00 €	57 900,00 €											100 000,00 €	57 900,00 €		
Document promotion touristique	30 000,00 €	13 000,00 €			31 548,00 €	13 145,00 €			20 000,00 €							
Accompagnement mobilité douce	15 000,00 €	- €			- €	- €			- €	- €						
Qualité de l'air	60 000,00 €	33 600,00 €			- €	- €	- €	- €			30 000,00 €	16 800,00 €	30 000,00 €	16 800,00 €		
Cadastre solaire	58 500,00 €	22 175,00 €			- €	- €	33 600,00 €	9 725,00 €	16 980,00 €	12 450,00 €	2 640,00 €	- €	2 640,00 €	- €	2 640,00 €	- €
logiciel Futureproofed	267 513,60 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €	66 878,00 €	- €						
Etude pré-figuration du PMGA	20 000,00 €	- €					15 000,00 €	- €								
SCOT (AP/CP)	524 043,00 €	138 424,00 €	35 397,00 €	2 846,42 €	67 169,40 €	- €	83 707,20 €	13 711,12 €	180 000,00 €	79 300,00 €	80 000,00 €	13 123,00 €	77 769,40 €	9 549,00 €		
Totaux	2 855 941,60 €	899 574,25 €	102 275,00 €	2 846,42 €	332 947,40 €	13 145,00 €	887 669,39 €	139 188,62 €	624 445,00 €	254 083,00 €	279 420,00 €	193 933,00 €	302 689,40 €	145 789,00 €	22 640,00 €	12 000,00 €

*les contributions EPCI ne sont pas prises en compte dans les recettes

Δ = Dans le détail annuel ne figurent pas les charges de personnels

Délibérations faisant appels à contributions auprès des EPCI en 2025 :

EPCI	PFIA 2024	PFIA Répartition en % PM	Contribution 2025	Montant de l'acompte (80%)	Montant du solde (20%)
CA Amiens métropole	230 754 390	0,593	744 122 €	595 298 €	148 824 €
CC Avre Luce Noye	15 471 424	0,040	50 194 €	40 155 €	10 039 €
CC Grand Roye	26 275 390	0,067	84 075 €	67 260 €	16 815 €
CC Nièvre et Somme	20 298 909	0,052	65 252 €	52 202 €	13 050 €
CC Pays du Coquelicot	24 685 540	0,063	79 055 €	63 244 €	15 811 €
CC Somme Sud Ouest	30 380 784	0,078	97 878 €	78 302 €	19 576 €
CC Territoire Nord Picardie	22 030 353	0,057	71 526 €	57 221 €	14 305 €
CC Val de Somme	19 500 374	0,050	62 742 €	50 194 €	12 548 €
Total	389 397 164	1	1 254 844 €	1 003 876 €	250 968 €

« Participations pour projets délibérés » :

EPCI	Participation plateforme PCAET	Projet AVELO3 Axe 3	Poste AVELO3 axe 4	TOTAL
CA Amiens métropole	5 990 €	- €	- €	5 990 €
CC Avre Luce Noye	2 650 €	2 188 €	1 119 €	5 957 €
CC Grand Roye	2 650 €	2 188 €	1 119 €	5 957 €
CC Nièvre et Somme	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
CC Pays du Coquelicot	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
CC Somme Sud Ouest	4 147 €	2 188 €	1 119 €	7 454 €
CC Territoire Nord Picardie	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
CC Val de Somme	3 398 €	2 188 €	1 119 €	6 705 €
Total	29 029 €	15 316 €	7 833 €	

2025 contribution et participations des EPCI

EPCI	Contribution <i>délib 01/04/25</i>	Futureproofeed <i>délib 08/04/24</i>	Poste AVELO3 <i>délib 01/04/25</i>	Projet AVELO3 <i>délib 01/04/25</i>	Poste mutualisé D.Eco <i>convention en cours</i>	Postes GUP (PCAET) <i>convention 01/04/25</i>	Poste mutualisé TI*	Projection Schéma directeur de l'énergie*	TOTAL	comparatif 2024/2025
CAAM	744 122 €	5 990 €	- €	- €	- €	43 875 €	5 000 €	2 778 €	801 765 €	-248 796 €
CC ALN	50 194 €	2 650 €	1 119 €	2 188 €	37 200 €			2 778 €	96 129 €	-28 476 €
CCGR	84 075 €	2 650 €	1 119 €	2 188 €	37 200 €			2 778 €	130 010 €	-17 045 €
CCN&S	65 252 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	- €			- €	71 957 €	-36 374 €
CCPC	79 055 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €			5 000 €	- €	90 760 €	-40 255 €
CC2SO	97 878 €	4 147 €	1 119 €	2 188 €	- €			2 778 €	108 110 €	-16 678 €
CCTNP	71 526 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	11 750 €			2 778 €	92 759 €	-22 502 €
CCVS	62 742 €	3 398 €	1 119 €	2 188 €	11 750 €			2 778 €	83 975 €	-20 840 €
TOTAL	1 254 844 €	29 029 €	7 833 €	15 316 €	97 900 €	43 875 €	10 000 €	16 668 €		-430 966 €

* Participations prévisionnelles n'ayant pas fait l'objet de convention ou délibération actant le projet au 1^{er} avril 2025.